

Feu de cave

Référence : article 10 de l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié

Prévention		<p>Les portes permettant de pénétrer dans les caves doivent s'ouvrir dans le sens de la sortie en venant des celliers ou des caves, être munies d'un ferme-porte et ouvrables sans clé de l'intérieur.</p> <p><u>Elles peuvent s'ouvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • sur l'extérieur ou en sous-sol, sur des locaux reliés à l'extérieur à l'exception des parcs de stationnement • sur des circulations horizontales <p><u>Elles ne peuvent pas s'ouvrir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur les escaliers encloisonnés desservant les logements des bâtiments collectifs • Le trajet à parcourir entre la porte du cellier ou de la cave la plus éloignée et la porte de sortie de l'ensemble doit être au plus égal à vingt mètres • Les celliers ou caves et leurs circulations ne doivent pas comporter d'aération donnant sur les autres circulations de l'immeuble • Les caves doivent être recoupées en autant de volumes qu'il y a de cages d'escalier les desservant, par des parois coupe-feu de degré une heure dont les portes doivent être pare-flammes de degré une demi-heure, être munies de ferme-porte et ne pas comporter de dispositif de condamnation • Dans toutes les habitations collectives, les portes d'accès aux sous-sols ne peuvent être munies de dispositifs de condamnation que si elles sont ouvrables sans clé depuis l'intérieur
Déroulement de l'opération	Caractéristiques des feux de cave	<ul style="list-style-type: none"> • Milieu confiné <ul style="list-style-type: none"> • chaleur importante et manque de visibilité • risque d'explosion de fumées • Accès peu nombreux : les accès à partir de l'extérieur sont rares • Les surfaces peuvent être importantes et les reconnaissances difficiles par la présence de nombreux recouvrements (caves individuelles) • Présences de gaines techniques horizontales (alimentation électrique et gaz de l'immeuble) • Possibilité de local à risques particuliers à proximité (chaudière) • Présence de gaines techniques verticales favorisant la progression de l'incendie • Risque important de propagation des fumées dans la cage d'escalier puis dans les appartements • Potentiel calorifique important avec potentiellement présence de bouteilles de gaz • Présence potentielle de vides ordures actif/condamnés favorisant la propagation verticale de l'incendie
	Reconnaissance	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer le nombre de cages d'escalier : les caves peuvent être desservies par plusieurs cages d'escaliers • Vérifier la présence ou l'absence de personnes aux fenêtres qui seraient susceptibles d'être incommodées par les fumées • Vérifier la présence ou l'absence de fumées dans la (les) cage(s) d'escalier(s) • Localiser les accès possibles en faisant une reconnaissance périphérique du bâtiment
	Réactions immédiates	<ul style="list-style-type: none"> • Couper le gaz et demander l'engagement de GrDF • Couper l'électricité si possible et demander l'engagement d'ErDF (Le point d'arrivée de l'alimentation de l'immeuble se situe dans la cave. Seul ErDF peut effectuer une coupure extérieure) • Procéder aux sauvetages / mises en sécurité par l'extérieur si les appartements sont enfumés • Maintenir fermées les portes permettant d'accéder aux caves et les portes d'entrée de l'immeuble • Engager un binôme pour la localisation du foyer avec un moyen hydraulique, la caméra thermique et l'explosimètre • Si la cage d'escalier est enfumée, effectuer une reconnaissance afin de vérifier la présence ou non d'occupant de l'immeuble. Cette action doit être effectuée dans toutes les cages d'escaliers • Favoriser l'évacuation des occupants par les communications et utiliser la ventilation mécanique (exutoire en partie haute) • Rechercher dans les communs la présence d'un plan de l'immeuble et outils de dessin (tableaux blancs)
	Déroulement de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la rotation des personnels afin de répartir les contraintes physiques sur chaque intervenant • Dimensionner une demande de renfort en conséquence • Si le foyer n'est pas localisé rapidement, demander le concours de l'EDEL • Effectuer des reconnaissances dans les gaines techniques verticales dans la cage d'escalier • Une fois le foyer localisé, procéder à la ventilation de la cage d'escalier • Mise en place de zones pour les binômes de sécurité avec détection CO
	Mesures conservatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser le déblai et les reconnaissances dans toutes les caves individuelles • Effectuer des relevés de monoxyde de carbone dans les appartements • Ventiler : ventilateur thermique à pression positive ou ventilateur hydraulique avec raccord zag
Moyens SP	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de rayonnement thermique important contraignant la progression des binômes, privilégier la mise en œuvre d'un moyen de production de mousse haut foisonnement (TURBEX ou FOMAX) • Ventilateurs hydrauliques ou thermiques • Caméra thermique • VSI • EDEL 	
Voir également	<ul style="list-style-type: none"> • MOD 26 - Fiche TOP.03 - REGLES D'UTILISATION D'IMPLANTATION DES CAMERA THERMIQUE DU SDIS 26 • MOD 26 - Fiche ESP.02 - Equipe départementale d'exploration longue durée (EDEL) 	
Création : 11/2015	 <p>Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme</p>	
Maj :	Page 1 sur 1	